



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 décembre 2013

Participants : Sylviane NOËL, Philippe GARCIN, Christian HENON, Christophe ROUX, Claude MAISTRE, Marie-Pierre MARTIN, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, Laurent TESSIER

Absent : Marjorie GUFFON-LOOS

Secrétaire de séance : Christophe ROUX

Début de la séance : 20h00

1 - Tarif de l'eau pour l'année 2014

Le tarif de l'abonnement reste identique. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 2 % sur le m3.

2 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013

A l'unanimité, le conseil autorise la Mairie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

3 - Modification des dates d'astreinte de Monsieur Pierre MARCHAND.

Madame le Maire propose la modification de la date du début d'astreinte pour Monsieur Pierre MARCHAND au 30/11/2013, date de la première intervention de déneigement.

4 - Embauche d'un pisteur secouriste en extra.

Madame le Maire propose la création d'un poste de pisteur secouriste en extra pour permettre le remplacement du pisteur secouriste à temps complet lorsque la station sera ouverte 7 jours sur 7 durant les vacances scolaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 - Appel à candidature concernant la convention pluriannuelle de pâturage de Vormy.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un appel à candidature a été publié dans la presse spécialisée dès le 31 octobre dans le cadre de la convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage de Vormy. 3 candidatures ont été reçues à l'issue de cet appel d'offre :

- TODESCHINI Audrey, 1120 route d'Arenthon 74800 AMANCY
- GAEC LE CHENET TISSOT Marc et Claude 753 route des Côtes 74370 LES OLLIERES
- Jean-Louis PISSARD- MANIGUET 248. Route de Bandet 74700 SALLANCHES

Après examen des 3 candidatures, le Conseil Municipal apporte son plein et entier soutien aux candidatures de Monsieur PISSARD et Mademoiselle TODESCHINI. En manifestant leur volonté de créer un groupement pastoral, ces deux candidats répondent en effet à l'une des clauses du cahier des charges.

Par ailleurs, le cheptel envisagé par Monsieur PISSARD et Melle TODESCHINI répondent aux attentes de la Commune dont les nombreux investissements ces dernières années (réfection de la route menant à l'alpage, créations de retenues d'eau, ouverture d'alpage) ont permis d'augmenter le volume pâturable. Enfin, la municipalité souligne son attachement au projet de Melle TODESCHINI de produire ses fromages sur place, permettant ainsi de redonner vie à cet alpage et concrétiser le projet de la municipalité de faire fonctionner à nouveau l'ancienne fromagerie de Vormy.

6 – Déclaration d'intention d'aliéner maison cadastrée A 1649 appartenant à Madame Marie-Dominique MARCHAND

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

7 - Questions diverses

-Travaux de sécurisation de la Marquisade : Suite à l'éboulement qui s'est produit en juin dernier, la municipalité avait saisi le service du RTM (Restauration des Terrains de Montagne) afin d'obtenir un chiffrage pour le renforcement des protections de ce secteur. Le montant estimatif des travaux s'élève à 48 000 euros. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a d'ores et déjà accordé à la commune une subvention de 32000 euros pour la réalisation de ces travaux. D'autres subventions vont être sollicitées.

-Ressources humaines : Suite à la démission de Mr Jérôme MASOT, directeur de la garderie, la Commune se voit dans l'obligation de prendre en charge ses indemnités chômage durant sa période de reconversion, soit 917 euros/mois pendant 23 mois maximum.

-Demande d'un lot pour le loto du ski club : à 5 voix pour et 4 contre, le conseil Municipal décide d'offrir 1 forfait saison en guise de lot pour le prochain loto du ski club.

- Monsieur MANET sollicite l'accord du Conseil Municipal en vue d'acquérir une partie de l'ancien chemin rural de Ratel qui borde les parcelles B 431 et B 432. La Municipalité donne son accord de principe au tarif de 45 €/m².

-La cérémonie des vœux 2014 aura lieu le dimanche 26 janvier 2014 à 18 heures à la salle des fêtes.

- Une journée ski découverte aura lieu à la station le 5 janvier 2013. A cette occasion, un tarif promotionnel sera appliqué sur le forfait journée.

- Les travaux de nettoyage et abattage sur le Pare a Romme sont interrompus durant l'hiver et reprendront au printemps.

Fin de la séance à 22 H 30.